

Maroc-France. Un nouveau souffle pour la coopération bilatérale

La 14^e Rencontre de haut niveau (RHN), organisée sous l'égide d'Edouard Philippe, premier ministre français et Saâd Dine El Otmani, chef de gouvernement marocain, promet d'enrichir le partenariat entre les deux pays avec la signature de plusieurs accords touchant à divers domaines de la coopération bilatérale.

Jalal Baazi

j.baazi@leseco.ma

Un vent de dynamisme souffle sur les relations Maroc-France lors de chaque rencontre de haut niveau. Celle de cette année, tenue à Paris le 19 décembre, se veut porteuse de belles perspectives de coopération entre les deux pays. En effet, la 14^e Rencontre de haut niveau (RHN), organisée sous l'égide d'Edouard Philippe, premier ministre français et Saâd Dine El Otmani, chef de gouvernement marocain, promet d'enrichir le partenariat entre le royaume et l'Hexagone avec la signature de plusieurs accords touchant à divers domaines de la coopération bilatérale. En effet, ce jeudi, des accords relatifs aux domaines économique, social, culturel, de l'urbanisme, de la propriété industrielle, de l'enseignement et de la coopération décentralisée, ont été signés. Dans le détail, il s'agit d'une déclaration d'intention sur la diffusion auprès des juridictions du Schéma de procédure relatif à la procédure de mise sous protection des majeurs vulnérables et d'un arrangement administratif relatif au développement de la coopération en matière de propriété industrielle entre l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). S'y ajoutent une déclaration d'intention sur la coopération dans les domaines de l'enseignement préscolaire, de la formation initiale et continue des enseignants, de l'éducation inclusive et de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire ainsi qu'une déclaration d'intention sur le développement de partenariats innovants entre établissements d'ensei-

gnement supérieur marocains et français dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. Une autre convention de coopération a été aussi signée dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la cohésion des territoires, de l'urbanisme, du logement, de la politique de la ville et du développement territorial. Le sixième accord, lui, porte sur une déclaration d'intention sur la poursuite et l'approfondissement de la coopération décentralisée. En plus d'une déclaration d'intention entre les secrétariats généraux des gouvernements des deux pays sur la codification, l'élaboration des études d'impact et la formation continue des conseillers juridiques.

Appui à la régionalisation avancée

En outre, deux conventions de financement ont été conclues entre l'Agence française de développement (AFD) et le Maroc. Elles portent sur un prêt de 150 millions d'euros en faveur de l'insertion économique des jeunes ainsi qu'une subvention de 9 millions d'euros afin de régionaliser la politique migratoire marocaine. Selon l'AFD, «ces deux financements soutiennent un objectif commun: encourager la territorialisation



Des accords relatifs aux domaines économique, social, culturel, de l'urbanisme, de la propriété industrielle, de l'enseignement et de la coopération décentralisée ont été signés.

des politiques publiques dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée». En matière d'amélioration de l'insertion économique des jeunes, l'AFD intervient dans le cadre d'un programme d'une durée de 4 ans qui s'inscrit dans le cadre du Plan national de promotion de l'emploi porté par le ministère du Travail et de l'insertion professionnelle. Avec l'appui également de l'Union européenne (UE) qui a accordé un don de 14,6 millions d'euros dédié à l'assistance technique des acteurs régionaux de l'emploi. En effet, ce programme vise à stimuler l'entrepreneuriat dans trois régions : Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Souss-Massa. Concernant la convention visant d'appuyer la régionalisation de la politique migratoire marocaine, elle sera mise en œuvre par Expertise France et ciblera deux régions : le Souss-Massa et l'Oriental. «La première composante permettra de faciliter le dialogue entre acteurs intervenant auprès des MRE et des migrants régularisés et de fournir à ces derniers un accompagnement social et administratif. La seconde contribuera au financement de projets régionaux liés à la thématique migratoire portés par des acteurs locaux», a expliqué l'AFD. En marge de cette 14^e Réunion de haut niveau franco-marocaine, ont été tenus les travaux de la Rencontre économique France-Maroc, sous le thème «France-Maroc : Innovons Ensemble ! Organisé conjointement par le MEDEF (patronat français) et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), ce forum a connu la participation de plus de 300 chefs d'entreprises, de membres des gouvernements français et marocain et d'institutions animant la relation bilatérale.